



Règlement RV-2008-07-76 décrétant un emprunt pour l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion des loisirs

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Emprunt**

Pour payer la dépense relative à l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion des loisirs tel qu'il appert de l'estimation produite en annexe A, le conseil décrète un emprunt n'excédant pas la somme de 655 000 \$, d'un terme de 5 ans.

2. **Taxe spéciale générale**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables du territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

3. **Affectation à une autre dépense**

S'il advient que le coût de certaines dépenses décrétées par le présent règlement soit inférieur à l'estimation qui en a été faite, l'excédent peut être utilisé pour payer le coût de l'une ou l'autre des dépenses autorisées par ce règlement qui s'avérerait plus élevé que prévu.

4. **Contribution ou subvention**

Le conseil affecte toute contribution ou subvention versée pour le paiement de la dépense décrétée par le présent règlement à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement.

Adopté le 18 août 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 4 OCTOBRE 2008



Règlement RV-2008-XX-XX décrétant un emprunt pour l’acquisition et l’implantation d’un système de gestion des loisirs

ANNEXE A

Projet système de gestion des loisirs
Estimé des coûts

DÉTAILS	COÛTS ESTIMÉS
1. Acquisition de progiciels ☞ Progiciel de gestion des loisirs ☞ Autres modules ou progiciels acquis à l’installation	111 000 \$
2. Acquisition d’équipements ☞ Serveurs d’applications de bases de données et Web (incluant les logiciels d’exploitation) ☞ Postes de travail ☞ Imprimantes et autres périphériques	105 900 \$
3. Honoraires professionnels – Liés à l’implantation du progiciel (conversion, installation, paramétrisation, formation et interfaces)	107 200 \$
4. Honoraires – Embauche de ressources – tâches liées à l’implantation Ressources temporaires pour remplacement	200 000 \$
5. Fournitures (cartes d’accès, matériel divers)	5 000 \$
Contingences (10%)	53 000 \$
Total du projet	582 100 \$
Taxes nettes (excluant l’item 4)	30 000 \$
Sous-total	612 100 \$
Financement (7%)	42 900 \$
<u>Total à financer</u>	<u>655 000 \$</u>

Christiane Bélanger, OMA
Chef du Service des technologies de l’information